

Ambition Climat Énergie

ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS EN BRETAGNE

Réussir sa transition énergétique

DES RESSOURCES RÉGIONALES AU SERVICE DES TERRITOIRES

Tous mobilisés, tous accompagnés

Face aux défis de la transition énergétique et à l'urgence climatique, les acteur·trice·s breton·ne·s sont appelé·e·s à se mobiliser pour construire collectivement un devenir novateur, solidaire et durable. Fers de lance de la mobilisation, l'État, la Région et l'ADEME s'engagent à travers un programme commun, Ambition Climat Énergie, pour accélérer les transitions.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte place les territoires au cœur de cette action. En effet, le Plan climat air énergie territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central pour les stratégies des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La large portée des PCAET permet de lier les enjeux du climat, de l'air et de l'énergie, aux enjeux économiques, d'aménagement du territoire, des transports, de la préservation des ressources, de la qualité de vie, etc. Ils sont une réelle opportunité pour mobiliser l'ensemble des acteur·trice·s autour d'un projet de territoire, permettant d'impulser des dynamiques positives pour l'économie locale et l'emploi, de réaliser des économies d'énergie et d'alléger les dépenses, tout en favorisant l'attractivité des territoires.

Dans le cadre du programme Ambition Climat Énergie, les partenaires régionaux s'engagent à accompagner les EPCI dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PCAET, y compris ceux pour lesquels ce n'est pas obligatoire. Ainsi, des ressources, des outils, des formations et des réseaux sont mis à leur disposition.



S'ENGAGER

DANS UNE DÉMARCHE PCAET

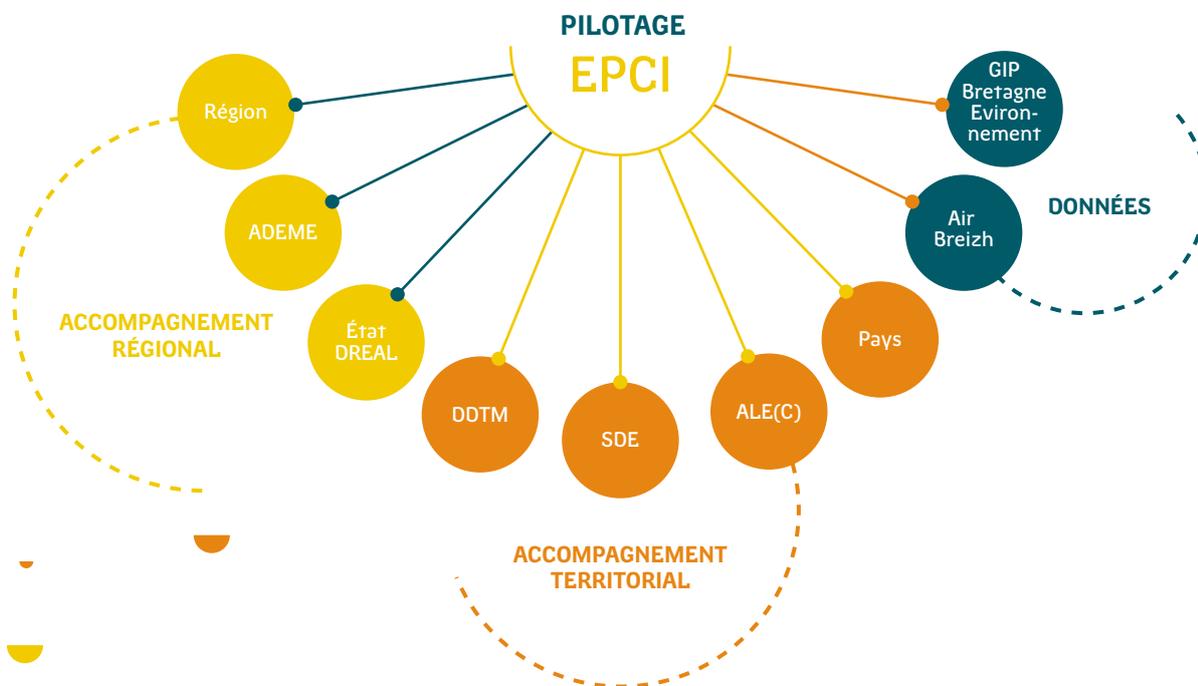
Une responsabilité locale

En sa qualité de document stratégique transversal, le PCAET doit être élaboré et piloté par l'EPCI. Une équipe projet dédiée autour d'un-e élu-e référent-e et d'un-e chargé-e de mission plan climat est le plus souvent mise en place. Pour une conduite de projet efficace, peuvent y être associé-e-s, les élu-e-s en charge des politiques sectorielles concernées (logement, mobilité, aménagement-urbanisme, développement économique...) ainsi que les responsables des services techniques sous la responsabilité du directeur-trice des services.

Une communauté régionale d'accompagnement

Le programme Ambition Climat Énergie, animé et coordonné par la Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL, et relayé par plusieurs acteurs locaux (Directions Départementales des Territoires et de la Mer, syndicats d'énergies, agences locales de l'énergie et du climat...) a pour objectif de fournir aux EPCI les données et les outils nécessaires à l'élaboration du PCAET et de les accompagner dans leurs projets.

Panorama des acteurs



LEXIQUE

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Services de l'État)
ALE(C) : Agence Locale de l'Énergie (et du Climat)

SDE : Syndicats Départementaux d'Énergie
EnR : Énergie Renouvelable
EMR : Énergie Marine Renouvelable
GES : Gaz à Effet de Serre
EIE : Espaces Info Énergie

CEP : Conseil en Énergie Partagé
PLRH : Plateforme Locale de Renovation de l'Habitat
GIP : Groupement d'Intérêt Public
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

5 RESSOURCES POUR RÉUSSIR VOTRE PROJET DE PCAET



Être accompagné-e et formé-e pour lancer sa démarche

Lancer puis porter la dynamique d'élaboration et de mise en œuvre d'un PCAET nécessite des moyens et des ressources au démarrage et dans la durée. Pour pouvoir les identifier et les mobiliser, des **modules de formation** conçus au niveau national par l'ADEME sont mis à disposition pour l'élaboration d'un PCAET et l'adaptation au changement climatique. Ces formations sont à destination des élu-e-s, des directeur-trice-s et des chargé-e-s de mission.

formations.ademe.fr



Disposer de données pour réaliser son diagnostic territorial

L'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES), hébergé au GIP Bretagne Environnement, offre un accès aux données d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables ciblés à l'échelle des intercommunalités, via l'outil Ener'GES. energies-bretagne.fr

Air Breizh, l'association agréée qui assure les missions de surveillance de la qualité de l'air, met à disposition les profils territoriaux d'émissions de polluants atmosphériques. airbreizh.asso.fr



Disposer d'outils de prospective pour construire des scénarios

La prospective et la scénarisation sont deux aspects fondamentaux des exercices de planification. L'outil **Quant'i'GES** du GIP Bretagne Environnement permet d'évaluer les effets de la mise en œuvre d'actions à différentes phases du programme. Cette approche complète a pour objectif de guider, en aval, la construction des plans d'actions, d'en vérifier le déroulement et de réorienter au besoin les actions évaluées à la manière d'un outil de suivi.

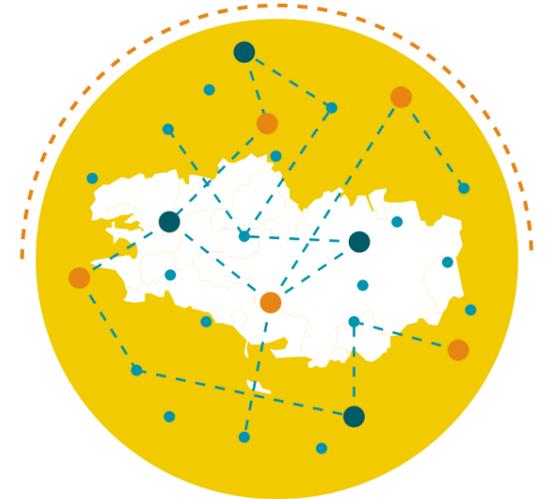


Concevoir et maîtriser son plan d'actions grâce à des outils adaptés

Afin de concevoir, mettre en œuvre et suivre le plan d'actions d'un PCAET, deux outils d'aides méthodologiques réalisés par l'ADEME sont mis à disposition de tous les EPCI :

- la démarche *Cit'ergie* pour ceux de plus de 50 000 habitants
- l'outil *Climat Pratic*, à destination de ceux de moins de 50 000 habitants.

bretagne.ademe.fr/notre-offre/collectivites



Mobiliser le réseau régional pour partager les expériences

La Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL proposent différentes modalités pour accompagner les territoires, en favorisant les échanges et le partage des bonnes pratiques, au sein du réseau PCAET mais aussi en transversalité avec les autres réseaux (Espaces INFO-Énergie, Réseau Rénov'Habitat Bretagne, Conseil en Énergie Partagé...):

- des *rencontres techniques du réseau PCAET* proposant des séquences d'information et des temps d'échanges sur différentes thématiques.
- des *échanges interpersonnels en continu* pour assurer un suivi, lever les freins et répondre aux interrogations, avec en première ligne les référents des DDTM.
- des *temps forts de rencontre* autour de la transition énergétique en Bretagne, pour mobiliser notamment les élu-e-s des collectivités.

— une *plateforme numérique collaborative régionale* permettant de mieux faire circuler les informations vers et entre les réseaux de la transition énergétique.

ambition-climat-energie.bzh

ZOOM SUR DES LEVIERS

AU SERVICE DE LA TRANSITION

Maîtrise de l'énergie

Pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, le **Conseil en Énergie Partagé (CEP)** propose divers services aux collectivités : bilan énergétique, assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux en rénovation ou en construction, animation d'action, sensibilisation auprès des élu.e.s...

cep-bzh.org

— 100% des territoires bretons ont accès à un CEP mais seulement 50% des communes le sollicitent

Pour obtenir des réponses sur les questions énergétiques, les particuliers peuvent se rendre dans **Espaces INFO-Énergie (EIE)**. Ce conseil neutre, objectif et gratuit constitue un service essentiel pour la sensibilisation et l'information du grand public.

bretagne-energie.fr

— 34 conseiller-ère-s, réparti-e-s dans 17 EIE en Bretagne, ont informé et sensibilisé 27 000 personnes en 2016

Pour faire des économies d'énergie en rénovant leur logement, les particuliers peuvent aussi faire appel au réseau **Rénov'Habitat Bretagne**. Ses conseiller-ère-s accompagnent le particulier tout au long de son parcours de travaux (projet, financement, chantier et livraison) et font le lien avec les professionnels du bâtiment.

renov-habitat.bzh

— 12 plateformes locales opérationnelles couvrent 60% de la population bretonne au 1^{er} janvier 2017

Près de 11%
des besoins
de la Bretagne
sont couverts par
un mix énergétique
à 80% renouvelable

Développement des énergies renouvelables

Pour faciliter l'installation de chaufferies à bois collectives, première énergie renouvelable (EnR) en Bretagne pour la production de chaleur, le **Plan Bois Énergie Bretagne** soutient les collectivités et entreprises dans leur projet.

— Le bois représente 62% de la production d'EnR en Bretagne, dont 16% concernent les 420 chaufferies collectives (2016)

Pour développer la filière méthanisation et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre, le **Plan Biogaz** accompagne les porteurs de projet qui s'investissent pour produire une énergie verte en valorisant des produits organiques.

— 60 installations de méthanisation en Bretagne, fin 2016, représentent 4% de la part des EnR

Pour atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable, le développement du **potentiel éolien** en Bretagne est un enjeu déterminant.

— 160 parcs éoliens terrestres produisent 20% de l'énergie renouvelable en Bretagne (47% de l'électricité) avec une puissance raccordée de 913 MW (2016)

Pour exploiter les **forts potentiels énergétiques marins** et couvrir 35% des consommations d'énergie par les énergies marines renouvelables (EMR) d'ici à 2030, plusieurs projets de parcs éoliens offshore et d'hydroliennes sont à l'étude.

Déploiement des systèmes énergétiques intelligents

Les réseaux électriques intelligents, et plus généralement les **Smart Grids** pour tous les réseaux énergétiques (chaleurs, gaz, eau ...), regroupent l'ensemble des technologies appliquées sur les systèmes en amont et en aval des réseaux d'énergies. Pour aider techniquement les entreprises et les territoires à déployer ces systèmes d'ici 2020, l'**association SMILE** (SMart Ideas to Link Energies) propose gratuitement un appui au montage de projet, à la recherche de financement et à la visibilité commerciale.

smile-smartgrids.fr



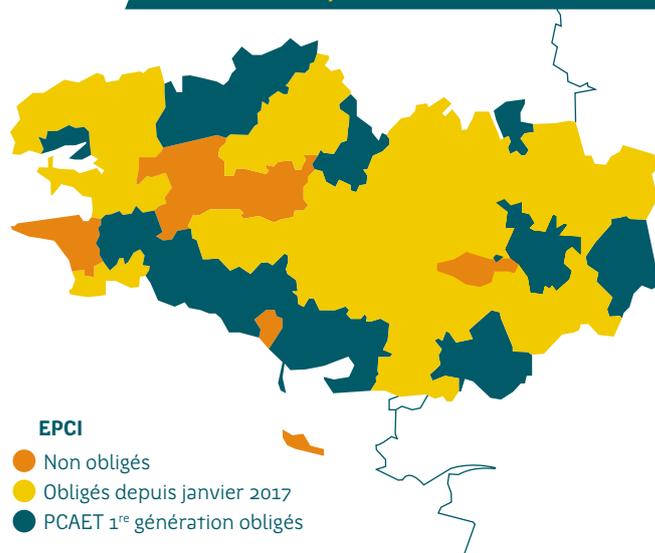
© Nicolas Job - Région Bretagne

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (2015) redéfinit les conditions d'élaboration des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) :

- obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants
- application à l'échelle du territoire sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués (acteurs économiques, associatifs, citoyens...), au-delà du seul champ de compétences de l'EPCI
- intégration des enjeux liés à la qualité de l'air et à la santé.

Les collectivités de moins de 20 000 habitants ont tout intérêt à s'engager dès maintenant dans un PCAET volontaire, qui peut émerger dans le cadre d'un volet énergie-climat du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ou d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

La généralisation des Plans climat, air, énergie en Bretagne Les nouveaux périmètres des PCAET



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Bretagne compte 59 EPCI :

- 49 d'entre eux doivent élaborer un PCAET, dont 34 sont nouvellement obligés depuis janvier 2017.
- 10, comptant moins de 20 000 habitants, peuvent initier une démarche volontaire pour structurer des actions sur leur territoire.